



ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le Conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 11 mai 2020 :

- **Règlement 782 établissant un programme d'aide financière aux pratiques sanitaires écoresponsables**
 - Règlement ayant pour objet d'établir un programme d'aide financière aux pratiques sanitaires écoresponsables

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.prevast.qc.ca/ma-ville/conseil-municipal/seances-du-conseil-1>, en consultant la séance du 11 mai 2020.

Le règlement 782 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 13^E JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX-VINGT (2020).

Caroline Dion, notaire
Greffière
450 224-8888
450 224-8323
greffe@ville.prevast.qc.ca